



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Le cadre de mutualisation de la SCMAM permet aux Canadiens de se procurer des médicaments onéreux à un prix abordable

(Toronto – 28 avril 2025) – En 2023, les 21 assureurs membres participant au cadre de partage des coûts des médicaments onéreux de la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments (SCMAM) ont fourni des régimes d'assurance médicaments complémentaires EP3 à plus de 16 000 employeurs canadiens. Ces régimes ont bénéficié à plus de 36 000 employés et à leurs familles, dont les dépenses annuelles en médicaments dépassaient 10 000 \$. Grâce au cadre de mutualisation de la SCMAM, les sociétés membres de cette dernière ont aidé les Canadiens à économiser plus de 946 millions de dollars sur les coûts de leurs médicaments d'ordonnance et augmenté de plus de 15 % le montant versé pour les demandes de règlement par rapport à l'année précédente.

Depuis 2019, les régimes d'assurance médicaments EP3 ont reçu des demandes de règlement pour 215 nouveaux médicaments onéreux qui ont été approuvés par Santé Canada et mis sur le marché. Cela témoigne de l'engagement du secteur privé de l'assurance médicaments à inclure et à couvrir les médicaments plus largement et plus rapidement que les régimes publics.

Dan Berty, directeur général de la SCMAM, a expliqué : « L'inflation des médicaments onéreux a dépassé de près de 400 % l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2023. Malgré cela, les sociétés membres de la SCMAM et les assureurs privés continuent d'offrir une couverture élargie des médicaments qui est supérieure à celle offerte par les régimes publics. »

M. Berty a ajouté : « Récemment développés et mis sur le marché, au cours de la période 2022-2023, 81 nouveaux médicaments onéreux ont été rendus disponibles et couverts par les régimes EP3, ce qui représente un coût moyen de 41 000 \$ par famille/personne. Alors que les patients demeurent inquiets sur leur capacité à obtenir et à payer des médicaments onéreux, les sociétés membres de la SCMAM craignent que l'initiative d'assurance médicaments du gouvernement fédéral ne réduise l'accès aux médicaments que les travailleurs se procurent grâce aux avantages fournis par leur employeur. »

D'autres renseignements sur les dépenses en médicaments et sur la mutualisation de la SCMAM en 2023 sont affichés dans la [partie sur les résultats de la mutualisation](#) de notre site Web.

À propos de la SCMAM

La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments, qui a été fondée en 2012 par les sociétés d'assurances de personnes du Canada, est une organisation à but non lucratif qui a pour mission d'aider au maintien d'une couverture d'assurance médicaments viable pour les Canadiens et leurs employeurs. Pour ce faire, elle mutualise les règlements de médicaments récurrents et onéreux des personnes couvertes par des régimes d'assurance médicaments entièrement assurés, établis par des assureurs de personnes canadiens.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Dan Berty, directeur général, SCMAM

dberty@cdipc-scmam.ca

416-359-3139